

25/05/2016 : Directive sur les médias audiovisuels : Moderniser les règles sans déréguler inutilement

La Commission européenne a présenté aujourd'hui sa proposition de révision de la directive sur les services de média audiovisuel, dans le cadre de sa stratégie pour le marché unique numérique.

"L'un des aspects les plus visibles de la révolution numérique est la multiplication des médias audiovisuels disponibles. Alors que la télévision était auparavant le seul moyen d'accéder à de tels contenus, les services de vidéo à la demande et les plateformes de partage de vidéo sont venus enrichir, et perturber, cet écosystème. Il était donc temps d'actualiser les règles" déclare Marc Joulaud, membre de la commission Culture au Parlement européen.

"La Commission a reconnu les difficultés, notamment en matière de financement culturel, que posent des acteurs comme Netflix, qui s'installent dans les pays avec la législation la plus faible pour ensuite diffuser dans toute l'Europe" a souligné le député européen. "Des mécanismes sont prévus pour garantir d'un côté un cadre juridique stable à ces services, et de l'autre, permettre aux États membres de recevoir une juste contribution à leur politique culturelle de la part de ces services. C'est une idée qui va dans le bon sens" a-t-il estimé.

"La reconnaissance de la place des plateformes de partage de vidéo comme Youtube, notamment en ce qui concerne leur obligation de lutter contre les contenus haineux, sujet dont nous avons pris conscience après les attentats de 2015, est aussi une avancée qu'il faudra creuser" a-t-il continué.

"Je suis néanmoins prudent sur la plus grande flexibilité que la Commission souhaite apporter aux règles entourant la publicité. La dernière chose dont les consommateurs ont besoin et envie, c'est d'une télévision à l'américaine avec des coupures pubs toutes les 15 minutes !" a averti le député. "Je comprends le besoin de modernisation, mais il ne faut pas céder aux sirènes de la dérégulation abusive".

"Considérant le temps passé chaque jour par les citoyens à consulter des médias audiovisuels, il est crucial d'avoir un cadre juridique clair et incitatif pour les services mais aussi protecteur pour les consommateurs, en particulier les plus jeunes" a conclu Marc Joulaud.

Pour toute information:

Marc Joulaud, député européen
Tél.: +3222837243 - **Courriel :** marc.joulaud@ep.europa.eu
Site internet : www.marcjoulaud.eu